VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 03 OCTOBRE 2024

Par suite d'une convocation en date du **26 septembre 2024**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Avirons se sont réunis à la Mairie le **03 octobre deux mille vingt-quatre, à seize heures et trente minutes**, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et **à l'unanimité**, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE - M. Jean-Daniel DENNEMONT - M. Pierrot CANTINA - Mme Suzie CUVELIER - Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE
Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU

Absent : Mme Christelle ETHEVE-VADIER (conseillère municipale) - M. René VLODY (Conseiller Municipal) - M. Jean-Michel CADET (Club des amis) - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) - M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté)

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

& &

&

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
01_031024	**Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024**	X	
02_031024	**Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**	X	
03_031024	**Adoption du budget supplémentaire 2024**	X	
04_031024	**Information de changement de membre nommé du CCAS**	Le Conseil prend acte de cette affaire	
05_031024	**Désignation d'un nouveau membre de la commission permanente**	X	
06_031024	**Pacte Département et Territoires (PDT)**	X	
07_031024	**Atelier Chantier d'Insertion « Jardin d'insertion »**	X	
08_031024	**Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes**	Le Conseil prend acte de cette affaire	

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Christine BARET

Le Président

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA REUNION

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 10 OCT. 2024

PUBLIÉ LE : 10 OCT. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même